

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2015

Nombre de conseillers : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil quinze le vingt-trois septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire.

PRESENTS : Claude LE JALLE, Patrick HOUTEKIER, Marjorie BLAINEAU, Gwénaél LE FLOCH, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Blaise MAYANGA, Nadine MIGNOT, Emilie MACÉ, Maryannick PELERIN, Virginie LE JULE, Michel LOUESSARD, Maryvonne DOS SANTOS, Jean-François BRETON, Anne-Catherine DESJARDINS, Fabrice ROSOLI, Didier LE DERFF, Nathalie LAUNAY,

Monsieur Frédéric HOCHARD a donné pouvoir à Madame Maryvonne DOS SANTOS
Monsieur Sébastien MOULIN a donné pouvoir à Monsieur Blaise MAYANGA

Convocation du 18 septembre 2015

Secrétaire de séance : Madame Maryannick PELERIN

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2015

Sans modification, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2- Cession du terrain du Groës-Cam pour partie à Terravia

La délibération en date du 30 juillet 2015 relative à la cession d'une partie d'un terrain situé au Groës-Cam à Terravia doit être annulée dans la mesure où il n'était pas fait référence à l'avis des Domaines. Cet avis est obligatoire pour les communes de plus de 2000 habitants ; ce qui est le cas pour Treffléan.

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 30 juillet 2015 concernant la cession d'un terrain à Terravia.

2.1- Cession du terrain du Groës-Cam pour partie à Terravia

Le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a demandé à France Domaines une évaluation d'une partie – environ 10470m²- de la parcelle cadastrée section ZE n° 42, classée en zone 1Aub au Plan Local d'Urbanisme. Il présente le terrain concerné et communique l'estimation des Domaines – entre 18 et 20 € le m²-

Cette parcelle sera cédée en tenant compte des conditions ci-dessous :

- Obtention du permis d'aménager purgé de tout recours pour 45 lots minimum à usage d'habitation.
- Obtention d'un crédit bancaire pour l'acquisition du terrain et le financement des travaux
- Obtention dossier loi sur l'eau et absence de classement zone humide du terrain
- Signature d'une convention de servitude de réseaux avec le propriétaire de la parcelle ZE 41
- Extension du réseau assainissement sur la RD116 pour le raccordement de partie sud du projet.
- Absence de fouilles archéologiques
- Absence de participation ou équivalent.

Les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage,...) sont à la charge de Terravia.

Le conseil municipal décide à la majorité (pour: 18– abstentions:1)

- de vendre à Terravia une partie – environ 10470m² - de la parcelle ZE n° 42 au prix de 205 000 € net vendeur payé par l'attribution de 4 lots d'une valeur commerciale de 37 000 € le lot et de 57 000 € en numéraire. La cession ne se fera que si les conditions suspensives citées ci-dessus

sont réalisées. Les frais d'acte correspondant (notaire, géomètre) seront à la charge de l'acquéreur.

3- Cession du terrain du Groës-Cam pour partie à Mr et Mme Corduan

La délibération en date du 30 juillet 2015 relative à la cession d'une partie d'un terrain situé au Groës-Cam à Mr et Mme Corduan doit être annulée dans la mesure où il n'était pas fait référence à l'avis des Domaines. Cet avis est obligatoire pour les communes de plus de 2000 habitants ; ce qui est le cas pour Treffléan.

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 30 juillet 2015 concernant la cession d'un terrain à Mr et Mme Corduan.

4- Programme de voirie 2016 : Subvention au titre du programme départemental 2016 pour investissement sur la voirie communale.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide, dans le cadre du programme 2016, de réaliser des travaux sur la voirie communale n° 1 du bourg à St Mathieu. Ces travaux sont estimés à 118 710 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires de mission de maîtrise d'œuvre estimés à 4% du montant des travaux. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental.

5- Aménagement de la rue René Descartes en voie urbaine: demande de subvention au titre du taux de solidarité départementale (TSD)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux d'aménagement en voie urbaine de la rue René Descartes. Ce projet comportera des travaux de terrassements, de mise en place de bordures de trottoirs, de réfection du réseau d'eaux pluviales et d'aménagements paysagers. Le coût estimatif de cette opération est de 246 800 € HT y compris les honoraires de mission de maîtrise d'œuvre. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental au titre du TSD.

6- Aménagement abords de la médiathèque – demande de subvention

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'aménager les abords sud de la médiathèque. Le projet consiste en la création d'une scène extérieure afin de pouvoir y accueillir des arts vivants, animations organisées par la médiathèque, théâtre, danse...

Les travaux comprendront la création d'une scène en bois sur dalle béton, l'aménagement paysager et l'acquisition de mobilier. Le coût de l'opération est estimé à 15 560 € HT.

Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental au titre de la création et l'aménagement des établissements culturels

7- Convention d'utilisation des locaux des écoles dans le cadre des TAP et du service jeunesse.

Les locaux de l'école publique et privée sont mis à disposition de la commune pour les Temps d'Activités périscolaires et le service jeunesse.

Ces conventions d'utilisation des locaux ont pour objet de définir les règles régissant l'utilisation partagée des locaux par les enseignants et les personnels d'animation intervenant dans le cadre des activités périscolaires

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, prend acte du contenu de ces conventions.

7.1- Approbation du Projet Educatif Territorial(PEDT)

A partir de l'année scolaire 2015-2016, il est indispensable de mettre en place un projet éducatif de territoire afin de pouvoir bénéficier de la dotation de l'Etat de 50 euros par enfant pour les temps d'activités périscolaires. Ce projet est le garant de la qualité de la mise en application de la réforme.

Ce document permet d'expliquer l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et des TAPS (objectifs, intervenants, organisation de la semaine, évaluations ...).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet éducatif de territoire.

8- Commission marchés spécifiques

Monsieur le Maire informe que le marché de voirie 2015 a été attribué à l'entreprise COLAS de Vannes pour un montant de 130 920,85 € TTC (tranche ferme) et 22 564,45 € TTC (tranche conditionnelle), soit pour un montant total de 153 485.35 € TTC.

Gwénaél LE FLOCH précise les différents secteurs concernés par cette réfection : pour la tranche ferme, il s'agit de Rangogo Trévestier, entrée de Bizole, Kerbihan (eaux pluviales), Kerallec, le tour de l'étang (partie piétonne, création d'un fossé) ; pour la tranche conditionnelle, il s'agit du secteur de Montaigu, Keranis, Kervenne (curage des fossés) Kerbouro, Cran sur la route de Talhouet.

9- Ancienne bibliothèque

Les marchés de réfection et d'aménagement de l'ancienne bibliothèque ont été attribués à :

- 4- Entreprise Giquel– Couverture - 10 158.70 € TTC
 - 5- Atlantiques ouvertures –Ouvertures- 4 183.50 € TTC
 - 6- Courbes et couleurs – Peinture - 3 335.61 € TTC
 - 7- Entreprise Fauchet – Electricité - 6 875.05 € TTC
 - 8- Entreprise Fauchet – Plomberie - 2 716.79 € TTC
- Soit un coût total maximum de 27 269.65 € TTC
